

La pédophilie dans l'Église de la Révolution à nos jours

par

Philippe ARDENT

Tandis que je termine la lecture de l'essai de Claude Langlois : « On savait mais quoi ? La pédophilie dans l'Église de la révolution à nos jours » (Le Seuil, 2020), j'ai retenu avec attention le court passage (pp. 154-156) qu'il consacre à l'affaire Pican. C'est un exercice à la Georges Pérec que j'ai soudain envie d'entamer.

Je travaillais à la Formation permanente du Calvados au moment où éclate le scandale du P. René Bissey qui va aboutir au procès de l'évêque en 2001. Les souvenirs affluent. Je n'étais qu'un petit laïc salarié en CDD à qui on ne confiait pas grand-chose. Pican était un évêque froid, dédaigneux et cassant envers ceux qu'il estimait ses « inférieurs ». René Bissey avait violé des enfants sur sa paroisse, la plupart dans la maison familiale. Il aimait leur montrer des vidéos pornographiques. L'un d'eux fut abusé sur le lit de ses parents. Les chiffres évoluent au gré des récits : 12, 13, 14... Je ne me souviens plus très bien du nombre exact des victimes. Une victime n'est jamais un chiffre, au demeurant. Je me souviens de certains de leurs visages sortant du palais de justice de Caen. Les traits creusés, les mines défaits, la rage sourde couvant dans les regards. Je me souviens du désarroi du jeune prêtre qui remplaça Bissey sur sa paroisse et que les questions des familles sur le silence de Pican minaient. Je me souviens que l'on m'a raconté le suicide de l'une des victimes, qu'une autre devint homosexuelle et se trouva contaminée par le Sida. Je me souviens que Pican n'a jamais pris la peine de recevoir les familles, ces bons catholiques pourtant qui avaient confié leur progéniture à un prêtre en qui ils avaient une entière confiance. Les premières lettres de signalement furent envoyées au vicaire général Morcel. C'était un ami de Bissey, il savait que Bissey avait un frère handicapé mental

sur lequel il veillait et dont il payait le loyer. Qu'a pu dire Morcel à Pican, en privé, sur les courriers qui s'accumulaient ? Pican était glacial, rancunier, rempli de morgue. Très peu aimé dans le Calvados. Quand le tribunal délivre une première injonction qui le dédouane de toute responsabilité, Pican souhaite que tous les établissements catholiques du département affichent le verbatim. Certains directeurs le placarderont directement dans les toilettes des profs. Je me souviens qu'un jour, un employé d'EDF gara sa voiture sur l'emplacement réservé à l'évêque sur le parking de la maison du diocèse. Pican, ulcéré, bloqua la voiture du salarié impudent avec sa Laguna flambant neuve. Je me souviens de l'école de prière, en avril 2001, où Pican infligea une homélie de vingt minutes à des enfants de 7 ans. Je me souviens de cette phrase de Pican, lors de son procès, parlant de « *classement vertical* » à propos d'une lettre anonyme dénonçant Bissey. Je me souviens de Pican, en 2010, refusant de reconnaître qu'il aurait dû s'excuser auprès des victimes. Pican fut condamné à six mois avec sursis...mais les gens oublient qu'il eut à verser 300 000 francs aux parties civiles. Je le sais, car c'est pour rembourser cette somme que j'ai perdu mon poste en même temps que mon épouse a perdu le sien. Deux salariés virés d'un même diocèse et pas une lettre de recommandation. Bien moins grave qu'un abus sexuel, mais derrière l'abus sexuel, l'abus de pouvoir et l'indifférence au destin d'autrui sont bien tapis derrière. Quant à René Bissey il purgea sa peine à la Centrale de Caen avec Patrick Henry notamment et tous les « pointeurs » que l'on rassemblait là pour les protéger des autres lieux de détention où les prisonniers les tiennent en piètre estime. Je me souviens que l'aumônier me disait qu'il y avait là plus de prêtres qu'aucun diocèse ne pouvait contenir. Et que cela posait moult soucis pour les célébrations, car à l'époque le prêtre violeur restait... prêtre. Je me souviens que depuis ma période caennaise, j'ai souvent la tentation de vouloir tomber dans un trou de mémoire.

On savait... mais on oublie vite !

« La victime, décidemment, n'existe pas. Alors où est le mal ? Où est le péché ? »¹

Dans les années 1970, le Père Jean Bréheret était l'aumônier national du CMR et accompagnait le MRJC dans le Maine-et-Loire. Certaines familles l'invitaient à venir manger le dimanche à la maison. Dans la famille M. en particulier, dont les cinq enfants étaient membres du mouvement, il était le bienvenu et les parents aimaient ce prêtre drôle, vivant, convivial, sauf que les enfants restaient soudain bien silencieux en sa présence. Normal, les cinq, trois garçons et deux filles, ont tous été abusés par ce bon père. Jean Bréheret avait les mains baladeuses avec l'une des filles quand il lui enseignait le piano. Mais ce fut l'aîné des enfants (âgé aujourd'hui de 58 ans) qui demeura longtemps le préféré du pervers, il sera violé à de multiples reprises. Et ensuite devra supporter une vie qui volera en éclats. Addiction à l'alcool, à la drogue, quatre divorces, multiples tentatives de suicide, une vie brisée. Quand les parents apprennent les faits, ils sont d'abord dans une phase de déni et de sidération, puis ils décident d'en parler à Mgr Orchampt, l'évêque d'Angers. Ce dernier donnera un petit chèque à la victime qui a « pris le plus cher ». Merci de garder cela pour lui par contre ! Et malheur si vous portez l'affaire devant la justice ce que la famille fera finalement. Malheureusement les faits datent et sont donc prescrits. Evidemment, le CMR écarte la famille de ses membres en lui reprochant d'avoir « parlé », d'avoir « sali un prêtre ». La procédure d'exclusion est si scandaleuse, l'isolement de cette famille « honteuse » devient si complet que le père de famille, âgé aujourd'hui de 92 ans, a rédigé dans son testament le refus explicite d'être enterré à l'église. En dépit de décennies de services au sein du mouvement. Il faudra attendre 2004 pour que le P. Bréheret soit condamné par la justice à huit ans fermes pour le viol de deux soeurs jumelles à Doué-la-Fontaine en 1987. On pense raisonnablement qu'il a abusé d'une quarantaine d'enfants. C'est une histoire tragique comme il en existe des centaines dans ce pays. Car derrière l'horreur des faits réside un deuxième cercle dans cet enfer : c'est au fond une histoire banale.

Cela ne date pas d'aujourd'hui

L'ouvrage de Claude Langlois, sorti deux mois avant le confinement, *On savait mais quoi ? La pédophilie dans l'Eglise de la révolution à nos jours* (Le Seuil, 2020), n'est pas un livre de plus que les publications des épais livres de Marie-JoThiel² ou Anne Philibert³ rendraient caduque ou inutile. C'est un ouvrage qui apporte une sacrée pierre à l'édifice, pour la simple et bonne raison que la lunette braquée sur le problème de la pédophilie cléricale est celle d'un historien confirmé qui essaye de comprendre le cheminement des différentes sources du fleuve à scandales qui coule aujourd'hui. Livre court (moins de 230 pages) porté par une écriture serrée, avec des problématiques claires et bien exposées, il rappelle qu'au moment de la Révolution française la question des moeurs délictueux dans les couvents agitait déjà les esprits. Même si Diderot dans *La religieuse* dénonce moins le lesbianisme «subi» dans les ordres féminins cloîtrés que l'asservissement des consciences par des supérieures abusives. Le sujet paraît d'ailleurs si sulfureux à Diderot que *La religieuse* ne sera pas éditée de son vivant. Mais le livre devient bientôt le manifeste des révolutionnaires qui veulent la suppression des biens du clergé et la fin des ordres religieux en France. Napoléon, avec le Concordat, mesure à l'inverse l'intérêt qu'il peut tirer de la religion romaine. Il en fait la religion de tous les Français en imposant le Concordat mais il la tient aussi en laisse. Les prêtres sont maintenant admis, payés mais aussi surveillés. La Révolution les attaquait sur le plan des moeurs. La Restauration de 1815, qui rétablit les séminaires, sera celui du retour à l'ordre moral.

Dans l'intimité des confessionnaux

Le meilleur exemple sera fourni par le curé d'Ars qui refuse d'accorder l'absolution à une pénitente qui s'obstine à danser à la fête du village. On imprime alors, pour les seuls séminaristes, *Les diaconales*, ces manuels préparatoires à la confession qui sont de petites initiations à la sexualité coupable et qui sont surtout rédigés

à destination des paroissiennes que l'on considère alors plus faciles à manipuler. Petits manuels où l'on découvre que l'inceste est traité avec moins de sévérité que l'adultère qui met en péril le mariage lui-même. La sodomie, la fellation et le *coitus interrompu*, qui nuisent à la visée procréative, sont ainsi considérés comme de graves fautes sans que l'on prenne en compte le consentement des partenaires adultes en la matière. Ainsi la notion de « *viol conjugal* » n'est même pas abordée dans ces manuels. Mais cette éducation à la sexualité sur des femmes mariées, par des hommes qui sont censés être abstinentes, va entraîner des phénomènes d'emprise que dénoncent déjà certains pamphlétaires de l'époque tel Michelet. Dans une société qui supprime bientôt le divorce, le consentement ne constitue pas une question : lorsqu'en 1842 l'abbé Romagné, prêtre dans la Sarthe, paraît devant un jury d'assise en compagnie d'une jeune fille enceinte de ses oeuvres, le prêtre se verra condamné à cinq ans de prison, mais la jeune fille, abusée ou consentante on l'ignore, sera également condamnée à deux ans ferme. Est-ce qu'une telle sévérité explique pourquoi l'évêque de Marseille, Mgr de Mazenod, prit des mesures rigoureuses à l'encontre d'un prêtre pédophile qui justifiait ses méfaits dans le pensionnat où il sévissait en se proclamant « *le fils aîné de la Vierge Marie* », sans pour autant le dénoncer à la justice⁴ ? Mais l'épiscopat français commence à prendre soudain un pli qui lui sera ouvertement reproché un siècle et demi plus tard : on traite cela en interne.

Petits séminaires et congrégations: un parfait terrain de chasse

En même temps, comme le souligne Claude Langlois, la dénonciation des abus existe bel et bien, au point que, ainsi qu'il l'écrit : « *Dans la seconde moitié du XIXe siècle (1860-1904), la comptabilité des condamnations pour atteintes sexuelles sur mineurs est devenue un sport public, mais elle porte essentiellement sur les enseignants, en opposant frères enseignants et instituteurs laïcs* »⁵. Un vieux ressort déjà, qu'utiliseront certains prélats actuels qui auront beau jeu de dire que les cas de pédophilie sont plus nombreux

dans l'Education nationale que dans l'Eglise. Sauf qu'aujourd'hui l'Education nationale recense les cas d'abus sur mineurs commis en son sein, ce que l'Eglise de France ne fait toujours pas. Sous la Troisième République, la *Libre Pensée* surveille de près les méfaits du corps enseignant religieux. Ainsi elle fait un large écho aux deux frères enseignants des écoles communales de Beauvais qui sont accusés d'attentats à la pudeur sur 46 enfants⁶. Les peines sont lourdes (le baignoire pour l'un, la perpétuité pour le second). Le cas d'un Frère des Ecoles Chrétiennes de Lille, accusé en 1899 du meurtre d'un de ses élèves, créera un énorme scandale bien que la plupart des esprits soit alors tournée vers l'Affaire Dreyfus. Mais de fait, les petits séminaires et les écoles congrégationnistes sont souvent le théâtre d'opérations des prédateurs à l'égard des enfants, comme le démontre si bien le récent ouvrage de Jean-Claude Sautreau⁷. Des décennies plus tard, des témoignages remontent qui dénoncent la Maison Saint-Gabriel en Vendée ou l'Institut salésien de Giel dans l'Orne. Mais des témoignages trop disparates pour pouvoir recenser le nombre exact de victimes apeurées face à une institution qu'elles estiment encore puissante, tenaillées par la peur de représailles, soit soucieuses de tourner la page comme elles le peuvent, soit conscientes enfin qu'il est difficile d'enquêter, juridiquement comme journalistiquement, sur des faits prescrits ou aussi anciens. Il n'empêche, l'argumentaire du pape émérite, Benoit XVI, sur des scandales de pédophilie seulement imputables à l'esprit de mai 68 vole de lui-même en éclats. Claude Langlois, avec les ressources forcément lacunaires dont il dispose, estime à au moins 600 cas de pédophilie, pour le seul clergé séculier, en France entre 1900 et 1960⁸. Une estimation basse comme il l'indique mais au moins certaine.

Eloigner et soigner

En attendant, l'épiscopat français commence à prendre conscience du problème. La loi de 1905 l'a affaibli et a surtout produit deux conséquences : des ordinations en baisse car le prestige

du prêtre commence à pâlir mais surtout le départ croissant des prêtres en exercice qui abandonnent leur ministère. Or, ce ne sont pas les prêtres « déviants » qui abandonnent leur ministère, au contraire ils ont trouvé le camouflage et le territoire de chasse idéal pour s'approcher de leurs proies. Si pour des prêtres à inclination hétérosexuelle, le célibat imposé constitue une épreuve, ce n'est pas le cas, bien au contraire, pour des « prédateurs en série ». Et puis une Eglise qui a bâti son image vertueuse avec la sainteté du curé d'Ars en produit d'appel ne peut pas ignorer les troubles qu'occasionnent les scandales pédophiles. Une première initiative voit le jour en 1935, par un prêtre proche du « milieu Maritain » : Vladimir Gliko, orthodoxe converti au catholicisme. Il demande à une proche, Yvonne Estienne, de constituer un groupe qui prend bientôt pour nom *La Vierge fidèle*. C'est le début d'une période où les évêques vont expérimenter une approche curative à destination des prêtres « déviants », avec la création respectivement du Secours sacerdotal puis de l'Entraide sacerdotale (1953-1991). Comme l'écrit Claude Langlois : « Quatre décennies d'une activité curative qui use en même temps ou séparément de plusieurs registres : aide spirituelle, cure analytique ou traitement psychiatrique, dans deux cliniques spécialisées (1967-1990). »⁹. L'abbé Marc Oraison, médecin et psychanalyste, sera des débuts de cette aventure avant que sa thèse, condamnée par le Saint-Office, ne l'écarte définitivement. C'est l'époque où l'abbé Desnoyer défraie la chronique. Ce prêtre avait entretenu une liaison avec une mineure de 15 ans dont il avait eu un enfant en 1953. Son évêque le change simplement de paroisse, et en 1956, l'abbé Desnoyer tue sa nouvelle maîtresse de 19 ans, qu'il a mis enceinte, puis l'éventre pour pouvoir baptiser l'enfant. C'est probablement son statut de prêtre qui lui permet d'échapper à la guillotine. Mais déjà personne dans l'épiscopat de l'époque n'accorde la moindre attention aux victimes, à leur familles, ni ne tire de leçons sur ce genre de personnalité pathologique.

Ce phénomène est pointé du doigt par l'abbé George Rousseau qui décrit cette autre forme de scandale que constituent « les

femmes abandonnées à leur triste sort après avoir été la maîtresse d'un prêtre (qui va parfois en épouser une autre)¹⁰ » et il fustige la tolérance coupable envers ceux qu'il nomme les « pédophiles » alors qu'avant le qualificatif usuel pour les désigner était plutôt « pédérastes » : « On exerce des pressions sur des parents pour qu'ils ne portent pas plainte » au nom de l'honneur de l'Eglise « et on expose à d'autres histoires, d'autres enfants, en faisant échapper à la justice tel ou tel qu'on recase tout simplement ailleurs¹¹ »

De même si Marc Oraison est condamné, il possède des disciples dont le neuropsychiatre Marcel Eck qui a pu suivre, durant vingt-cinq ans, plus de 400 prêtres et religieux ainsi que 200 séminaristes. Bien avant Frédéric Martel, il pointe la fréquence anormale de l'homosexualité régnant dans le clergé et pour les tendances pédophiles il estime entre 3 % et 5 % ceux qui en éprouvent les penchants. Il considère déjà que les victimes d'abus par des clercs développeront par la suite une sexualité qui « risque d'être faussée de manière définitive »¹².

Pour Claude Langlois, dès le début des années 1970, le diagnostic est clair : « Rousseau pointe une volonté de l'épiscopat de ne pas voir la réalité de la pédophilie cléricale : Eck identifie les dégâts psychologiques causés aux victimes. »¹³. Et tout ce petit monde de l'épiscopat français va tomber des nues un quart de siècle plus tard en clamant sur l'air des lampions : « On ne savait pas ! Comment aurait-on pu mesurer l'ampleur de cette horreur ? C'est le Corps du Christ lui-même qui est affecté par tous ces drames ». Mais le travail d'analyse intellectuel a déjà été fait. Il y a de quoi mettre en place des structures pour accueillir des victimes d'abus, d'autres pour repérer les « prêtres-prédateurs » et signaler leurs comportements à la justice civile. Mais qui aurait bien pu être l'évêque de l'époque à mettre en place un tel dispositif ? Cela consistait à mettre sur la place publique la face peccamineuse de l'Eglise. Personne ne veut de scandales.

Comme s'il ne s'était rien passé avant mai 68

En 1977, un certain nombre d'intellectuels militent pour la dépenalisation de la pédophilie et parmi eux, Simone de Beauvoir. Tout le monde met *Lolita* de Nabokov au Panthéon de la littérature. Gabriel Matzneff n'esquive aucune question à propos de ses penchants sur le plateau de Bernard Pivot. La société de l'époque ne voit pas les victimes d'abus, elle construit plutôt le récit de l'éphèbe qui cherche à éclore à sa propre sensualité. Quand Tony Anatrella va devenir la conscience « sexuelle » de l'épiscopat français, mis en avant par Mgr Lustiger qui veut faire barrage à la diffusion des écrits d'Eugen Drewermann, le docteur Tony a déjà trouvé l'autoroute qu'il va incessamment sillonner durant des décennies : c'est la faute à mai 68 comme naguère Gavroche chantait *c'est la faute à Voltaire !* Anatrella en profite pour bloquer toute autre approche que la sienne... Il ne verra pas évidemment d'un bon œil l'article de Marie-Jo Thiel « *A propos de la pédophilie* » qui paraît dans le numéro de juillet 1998 de *Documents-Episcopats*. C'est un article passionnant, complexe et courageux, qui met en lumière à la fois le prêtre « pervers » (qui n'arrive pas à se concevoir comme pervers), la victime qui a posé sa confiance dans un prêtre, l'institution qui n'a pas toujours les outils de compréhension face à ce genre de situation pathogène, la communauté chrétienne locale qui oscille entre déni et écoeurément et se sent touchée de plein fouet. Il faut aussi diagnostiquer les pédophilies perverses avec un discernement éthique qui doit prendre en compte la réalité du trauma vécu et cette confusion psychologique qui aboutit à ce qu'un coupable se sente victime, qu'une victime se sente coupable et qu'une communauté se sente à la fois victime et coupable. C'est un article brillant qui ne reste pas sans produire son effet. Mais voilà, Marie-Jo Thiel est aussi une moraliste, disciple de Xavier Thévenot, dans la ligne d'une Véronique Margron ou d'une Geneviève Médevielle. Soit un courant honni par Anatrella et la clique lustigerienne. Claude Langlois omet dans son livre les facteurs idéologiques antagonistes qui ont pu jouer pour expliquer la « bronca » de Lourdes. Lorsque Marie-Jo Thiel est

convoquée à Lourdes pour l'Assemblée plénière des évêques de France en 2000, l'ambiance est hostile. Ce qu'elle dit sur « *la réalité de la pédophilie et ses dangers* » donnera lieu à des échanges houleux parfois violents. Comme le résume Marie-Jo Thiel : « *Je leur expliquais (aux évêques) qu'il ne fallait jamais croire un prêtre pédophile* »¹⁴. C'est le tollé. En 2000, étaient présents dans l'assemblée Mgr Fort, Mgr Pican, Mgr Lustiger, Mgr Barbarin, Mgr Vingt-Trois et tant d'autres qui n'ont tiré aucune leçon de cette intervention. Pour le plus grand malheur de l'Eglise, pour la plus grande souffrance de futures victimes que l'on ne voulait ni entendre, ni croire, Marie-Jo Thiel avait pourtant vue juste sur toute la ligne. Un an après son allocution éclatait l'affaire Pican, puis l'année d'après, le scandale de Boston qui allait inspirer le film *Spotlight*, et ainsi de suite dans une sorte d'avalanche où les scandales, les procès, les révélations sordides se sont succédé jusqu'à l'écoeurement. En novembre 2018, la CEF invitait à Lourdes des victimes d'abus sexuels commis par des prêtres et commençait enfin à prendre les mesures nécessaires pour que ce genre de crimes soit désormais signalé à la justice et que les victimes puissent être accompagnées au mieux (ce qui est, en vérité, une réalité fort aléatoire selon les diocèses et l'intérêt que l'ordinaire du lieu estime devoir consacrer à ce genre de sujet).

Il convient de s'arrêter là sur le livre de Claude Langlois, qui évoque aussi les affaires Preynat (dont il estime à une centaine le nombre de victimes) et Barbarin. Et plein d'autres sujets qui rendent ce livre absolument captivant, comme une pierre ajoutée à l'édifice, à ce mémorial des Saints Innocents que l'Eglise aura détruit durant des décennies, à travers les abus physiques perpétrés par des clercs qui avaient fait profession d'être du côté de l'innocence face au mal, mais aussi psychologiquement quand les victimes ont découvert et expérimenté la solitude et l'ostracisme d'une institution qui refusa longtemps de les recevoir, de les accompagner, de leur prêter l'assistance dont elles avaient besoin. Le maître ouvrage de Claude Langlois est une sorte de cartographie d'un fiasco ecclésial complet. L'épiscopat français avait les cartes en main pour prévenir et protéger, il a

préfér  ne rien faire. Jusqu'  l'ultime moment o  cela devenait une posture insoutenable. En refermant ce livre ce n'est plus la question : « *On savait mais quoi ?* » qui se pose   propos de l' piscopat franais. C'est plut t la question : « *On tirera quelles leons de tout cela ?* ». La crise des abus sur mineurs a rendu d risoires les clivages id ologiques qui d chirent cet  piscopat (sous Jean Paul II, on condamnait ainsi plus facilement un th ologien audacieux qu'un pr tre violeur) mais ces clivages persistent. La droite catho estime d j  que l' glise en a trop fait et trop dit sur ces affaires. On recommence   mettre en doute les r cits de nouvelles victimes. La brume se r installe insidieusement parmi les ruines pour couvrir les nouvelles hydres qui s'appr tent   surgir avec sous leur tra nes, les abus de demain.

D sesp rant !

1. Citation extraite de Marie-Jo Thiel, *L' glise catholique face aux abus sexuels sur mineurs*, Montrouge, Bayard, 2019, p. 581.
2. M.-J. Thiel, *op. cit.*, 720 p.
3. Anne Philibert, *Des pr tres et des scandales*, Paris, Le Cerf, 2019, 464 p.
4. A. Philibert, *op. cit.*, pp. 262-264.
5. Claude Langlois, *La p dophilie dans l' glise de la R volution   nos jours*, Paris, Le Seuil. Paris, p. 224.
6. Cl. Langlois, *op.cit.*, p. 64.
7. Jean-Pierre Sautreau, *Une croix sur l'enfance en Vend e*, La Cr che,  ditions La Geste, 2018, 198 p.
8. Cl. Langlois, *op. cit.*, p. 81.
9. Cl. Langlois, *op. cit.*, p. 223.
10. Martine S vegrand, *Vers une  glise sans pr tres. La crise du clerg  s culier en France (1945-1978)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, p. 73.
11. Cl. Langlois, *op. cit.*, p. 122.
12. Marcel Eck, *Sacerdoce et Sexualit *, Paris, Fayard, 1973, p. 87.

13. Cl. Langlois, *op. cit.*, p. 124.

14. Isabelle de Gaulmyn, *Histoire d'un silence*, Paris, Le Seuil, 2016, p. 83.

In Goliath Hebdo : n° 639, semaine du 24 au 30 septembre 2020

www.goliath-editions.fr > [goliath-hebdo](#)

oooooooooooooooooooo